

RAPPORT ANNUEL 2015/2016

1 Développement des compétences et surveillance de la pratique



3 Affirmation de la profession



2 Accessibilité des services d'orientation



4 Reconnaissance de la mission de l'Ordre



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

Table des matières

Lettres de présentation	2	Protection du public	16
Rapport du président	3	Comité des admissions par équivalence	16
Soutenir une posture éthique chez les membres	3	Activités relatives à la délivrance d'un permis	17
Favoriser l'accès au service pour les clientèles vulnérables	3	Comité de la formation	18
Intervenir dans des forums d'intérêt public	4	Autorisations relatives à la pratique d'activités réservées	19
Affirmer la pertinence de la profession	4	Comité d'inspection professionnelle	20
Rapport de la directrice générale et secrétaire	5	Bureau du syndic	23
Développement des compétences	5	Comité de révision	27
Inspection professionnelle	6	Conseil de discipline	27
Activités réservées et psychothérapie	6	Conciliation et arbitrage des comptes	27
La 11 ^e Semaine québécoise de l'orientation	6	Usurpation du titre et exercice illégal	29
Des partenariats toujours plus nombreux	6	Accès à l'information	30
Tableau des membres	7	Groupe de travail sur la réglementation	30
Administration	10	Développement des compétences	31
Rapport des activités du Conseil d'administration	10	Outils de développement des compétences offerts sur espace compétence	31
Comités du Conseil d'administration	13	Formations offertes par l'Ordre	34
Rapport des activités du comité exécutif	14	Nombre d'heures de formation suivies par les membres	36
		Groupes de travail visant le développement des pratiques	38
		Rapport des auditeurs indépendants	42

Lettres de présentation

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
du Québec Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphanie Vallée

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Québec, juin 2016

Madame Stéphanie Vallée
Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Hôtel du Parlement

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2016.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,
Laurent Matte, c.o.
Montréal, juin 2016

M^e Jean Paul Dutrisac
Président de l'Office des professions
du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président,
Laurent Matte, c.o.
Montréal, juin 2016



Une année optimale

On peut considérer l'année écoulée comme une année optimale, dans le sens où la quantité, la qualité et l'étendue de nos réalisations, avec des ressources limitées et dans le respect de notre mission première, ont atteint un niveau inégalé jusqu'ici. Il y a certes lieu de s'en réjouir, mais on peut aussi se demander s'il est possible de maintenir cette cadence et si oui, à quel prix.

Nous avons terminé la première année de notre planification stratégique quinquennale. Cette planification ne nous donne pas qu'une série d'objectifs à atteindre, elle les place en ordre de priorité.

Soutenir une posture éthique chez les membres

C'est ainsi que nous avons travaillé, en premier lieu, dans le domaine de la compétence et de la surveillance pour nous assurer que la pratique de l'orientation se réalise avec le professionnalisme et l'éthique requis pour l'intérêt du public. Cela inclut les efforts mis dans la surveillance, dans le Bureau du syndic et dans le programme de développement des compétences. Sur ce plan, il faut souligner l'objectif de soutenir une posture éthique chez les membres. L'Ordre veut investir en amont en favorisant la réflexivité des c.o., fondement de leur éthique et de leur compétence. Nous croyons qu'il y a là une piste que tout le système professionnel québécois pourrait suivre et qui transformerait progressivement nos leviers de protection du public.

Nous avons également développé la capacité de l'Ordre à faire respecter la réserve d'activités. Le législateur nous a confié des responsabilités accrues en nous demandant de voir à ce que ces activités à risque de préjudice ne soient exercées que par des personnes encadrées par le Code des professions. Nous poursuivons nos efforts d'éducation, mais nous avons également commencé à faire des interventions visant des situations problématiques. Nous nous appuyons évidemment beaucoup sur des échanges et des travaux inter-ordres puisqu'il s'agit d'une nouvelle réalité que nous partageons avec plusieurs autres.

Favoriser l'accès aux services pour les clientèles vulnérables

Toujours en lien avec notre mission de protection du public, notre second domaine d'intervention a été le rayonnement et la valorisation de la profession, dans le but de maintenir ou développer l'offre de services en orientation dans les secteurs où le public en a le plus besoin. Nous avons travaillé, notamment, à faire en sorte que les clientèles vulnérables aient accès à des services d'orientation par le maintien et le développement des services dans le secteur de l'éducation et de l'employabilité.

Intervenir dans des forums d'intérêt public

Nous avons troisièmement tâché d'intervenir le plus souvent possible, dans le plus grand nombre de forums, en utilisant notre réseau de partenaires et les c.o. eux-mêmes. Le défi était immense dans un contexte où le gouvernement du Québec s'est lancé dans la rationalisation des dépenses publiques, la négociation des conditions de travail des employés de l'État, des travaux politiques sur la jeunesse, l'immigration, la pauvreté et l'exclusion, et la santé mentale, ainsi que des réformes législatives des systèmes d'éducation et des services publics d'emploi, d'aide sociale, de santé et de services sociaux!

Affirmer la pertinence de la profession

Nous avons quatrièmement travaillé à la pertinence et à l'affirmation de la profession pour améliorer la perception de l'orientation comme réponse aux besoins socio-économiques et de santé mentale tout au long de la vie. L'image déformée et archaïque encore trop souvent entretenue par le public commence à faire place à une image plus actuelle, plus réaliste, de sorte qu'on utilise plus et mieux les services de nos membres, notamment dans des secteurs en émergence où les besoins sont immenses, comme en santé mentale et dans les organisations.

Il s'agit avant tout d'assurer aux personnes les services dont elles ont besoin, où et quand elles en ont besoin. Lorsque, par exemple, les services d'orientation scolaire cessent d'être perçus comme administratifs ou techniques et qu'ils deviennent une force professionnelle au service de l'épanouissement et de la réussite de chacun, on peut parler d'un réel progrès.

La Semaine québécoise de l'orientation nous permet d'atteindre un large public, notamment grâce à la contribution de c.o. de toutes les régions. Les grands médias nationaux ont commencé à s'intéresser davantage à cet événement et la couverture de presse en région est toujours excellente.

Nous travaillons activement à ce que chaque c.o. – et notamment les nouveaux collègues – soit solidairement porteur de cette volonté et de cette capacité de faire valoir l'expertise de nos membres dans tous les milieux où nous exerçons ou devrions exercer notre profession.

Finalement, nous nous sommes donné comme objectif de mieux faire reconnaître la mission de l'Ordre ainsi que la qualité de sa gestion et l'efficacité de son fonctionnement. La modernisation et la consolidation de notre gouvernance vont bon train; nous sommes convaincus d'être déjà très bien préparés à la réforme du Code des professions actuellement en préparation et touchant cet enjeu.

Je tiens, en conclusion, à remercier et féliciter toutes les personnes qui ont rendu ces réalisations possibles. Ce grand élan collectif, c'est à tous nos concitoyens qu'il profite aujourd'hui, tout en préparant demain!



LAURENT MATTE, c.o.
Président de l'Ordre des conseillers et conseillères
d'orientation du Québec



En pleine effervescence

Nous avons terminé la première année de notre planification stratégique 2015-2020. Les premiers pas ont été franchis vers l'atteinte d'ambitieux objectifs, avec la réalisation des activités prévues dans le plan d'action 2015-2016. L'ensemble des employés de l'Ordre et les nombreux bénévoles ont encore cette année investi temps et énergie et se sont mobilisés pour construire, inventer, agir, supporter et encadrer. J'en profite donc pour leur faire part de toute mon appréciation et de ma reconnaissance pour l'immense travail accompli.

Ce travail a permis la concrétisation de plusieurs projets ainsi que l'avancement de nombreux dossiers qui exigent des actions et des suivis sur plusieurs années. Mes six années d'expérience à la direction générale de l'Ordre m'ont fait réaliser que le temps est une denrée rare, mais qu'il est aussi, à certains égards, un allié. Des dossiers stagnent pendant quelque temps et rebondissent quand on s'y attend le moins. Il faut maintenir la cadence, mais aussi saisir les occasions qui se présentent.

Développement des compétences

Au cours des dernières années, le développement des compétences et la formation continue ont pris un essor important à l'Ordre. Le portail Espace compétence offre aux c.o. des outils d'autogestion de leurs compétences et de nombreuses formations en ligne accessibles en tout temps à des prix très abordables. Nous sommes particulièrement fiers de cet outil technologique et avons à cœur d'offrir des activités variées touchant tous les secteurs de pratique. Jetez un œil sur le rapport détaillé du volet « Développement des compétences » de ce rapport d'activités pour constater la richesse de son contenu.

Pendant les trois dernières années, l'Ordre s'est investi dans une importante opération de réévaluation des services d'orientation dans les écoles secondaires, dans l'objectif d'améliorer la planification et la prestation de service. À cet égard, une formation inédite a été conçue pour soutenir les conseillers d'orientation et leur direction d'école. Cette formation comprendra également du coaching dans les milieux. Son déploiement dans les commissions scolaires est à prévoir en 2016-2017.

Une première rencontre avec nos nouveaux membres a également été tenue à l'Ordre. Certes, il s'agissait d'une activité de réseautage entre eux et avec le personnel de l'Ordre, mais surtout de sensibilisation au développement de leurs compétences de même qu'au rôle et à la mission de l'Ordre.

Inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle a vu de nouveaux membres prendre la relève avec enthousiasme. Ces derniers ont pu s'appuyer sur des bases solides, mises en place par leurs prédécesseurs. Le service d'inspection professionnelle, un des maillons essentiels de la protection du public, a atteint les objectifs du programme de surveillance générale, fixés en début d'année. Il a porté une attention particulière aux activités réservées aux c.o. et a réagi rapidement à certains manquements signalés en faisant des inspections particulières de compétences. Nos inspecteurs en poste y œuvrent avec un grand professionnalisme.

Activités réservées et psychothérapie

Nous avons poursuivi notre travail d'information auprès de nos membres, des employeurs et du public au sujet des activités réservées, et nous maintenons une surveillance dans les différents secteurs de pratique. Nous avons travaillé à l'élaboration d'un guide d'interprétation de cette activité pour notre profession, qui prend ses assises dans le *Guide d'évaluation en orientation* et le *Guide explicatif* du Projet de loi 21. Nous collaborons activement avec d'autres ordres dans le secteur de la santé mentale et des relations humaines pour développer une compréhension commune de cette activité partagée par tous les ordres impliqués en santé mentale.

Concernant la psychothérapie, il faut délimiter plus clairement ce qu'elle est et le cadre des interventions réalisées par les professionnels en santé mentale et en relations humaines. Un groupe de travail inter-ordres sur la psychothérapie a travaillé à la rédaction d'un document sur le sujet, visant à préciser quelles interventions ne sont pas de la psychothérapie.

La 11^e Semaine québécoise de l'orientation

Plus de 66 activités et conférences ont été réalisées par des c.o. et des étudiants en orientation sur le thème « Déjouer SES obstacles, s'engager dans l'action ». Avec de modestes moyens et la créativité d'une équipe dévouée, nous avons intéressé de nombreux médias régionaux, de même que des médias nationaux importants tels que RDI, Le Canal Nouvelles (LCN) et Radio-Canada. De plus, nous avons attiré sur notre site Web des visiteurs qui ont eu accès à de l'information sur l'offre de services. Favoriser l'accès au service d'orientation est une priorité dans le cadre de notre mandat de protection du public.

Des partenariats toujours plus nombreux

On peut affirmer que cette année se termine sous le signe des partenariats, d'abord avec l'ensemble des acteurs du système professionnel, mais aussi avec l'Institut des troubles d'apprentissage, l'Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire, le Réseau des Carrefours jeunesse-emploi et le Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité, pour ne nommer que ceux-là. Ces organisations deviennent des alliées dans la mesure où elles offrent au public des services d'orientation de qualité et accessibles.



MARTINE LACHARITÉ, c.o.
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation du Québec

Tableau des membres

Inscriptions au Tableau au 31 mars 2016

Délivrance de permis 2015-2016

Réguliers	121
Restrictifs temporaires	10
Restrictifs temporaires révoqués	0

Détail des inscriptions

Membres inscrits au Tableau (31/03/2015)	2532
Nouvelles inscriptions	131
Réinscriptions	54
Radiations non-paiement	74
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	0
Inspection avec limitation du droit d'exercice	0
Inspection avec suspension du droit d'exercice	0
Démissions	107
Décès	1

Total des membres au 31 mars 2016 **2535**

Permis restrictifs temporaires incluant ceux émis avant 2015-2016	20
Étudiants associés	171
Société par actions	25
Société en nom collectif à responsabilité limitée	3

Classes de cotisation

	Nombre	Cotisation
(Dates de versements : 01/04, 01/05, 01/06)		
Membres réguliers	1951	560,00 \$
Membres recrues, 1 ^{re} année	113	140,00 \$
Membres recrues, 2 ^e année	100	280,00 \$
Membres recrues, 3 ^e année	94	420,00 \$
Membres non en exercice	93	140,00 \$
Membres hors Québec	15	140,00 \$
Membres hors Canada	14	140,00 \$
Membres émérites	6	
Membres à vie	73	
Membres retraités	76	56,00 \$
Total au 31 mars 2016	2535	

Autres permis et accréditations

Permis en psychothérapie	132
Accréditation à la médiation familiale	20
Accréditation à l'évaluation des troubles mentaux	9

Répartition des membres selon les milieux de travail

Éducation

Primaire	20	
Secondaire	540	
Secondaire - éducation des adultes	238	
Centre administratif	43	
Cégep	199	
Cégep - éducation des adultes	13	
Université	63	
Université (consultation)	81	
Total	1197	55 %

Emploi

Organisme de développement en employabilité	378	
Emploi-Québec	18	
Total	396	18 %

Réadaptation

Compagnie d'assurances	10	
CSST - SAAQ - IVAC	7	
Centres de réadaptation	38	
Total	55	2 %

Santé et services sociaux

Centres hospitaliers	23	
CLSC - CSSS	7	
CHSLD	0	
Total	30	1 %

Fonction publique et organismes publics

	78	4 %
--	-----------	------------

Entreprises

	82	3 %
--	-----------	------------

Cabinets-conseils (à temps plein)

	393	17 %
--	------------	-------------

Organismes communautaires autres qu'en employabilité

	29	1 %
--	-----------	------------

Grand total **2260**

Profil sociodémographique des membres

Régions administratives		Total.
Bas-Saint-Laurent (1)	68	101
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	33	
Québec (3)	525	697
Chaudière-Appalaches (12)	172	
Mauricie (4)	86	147
Centre-du-Québec (17)	61	
Estrie (5)	171	171
Montréal (6)	585	585
Laval (13)	64	241
Lanaudière (14)	75	
Laurentides (15)	102	
Outaouais (7)	68	95
Abitibi-Témiscamingue (8)	23	
Nord-du-Québec (10)	4	
Montréal (16)	336	336
Saguenay-Lac-Saint-Jean (2)	87	123
Côte-Nord (9)	36	
Hors Québec	39	39

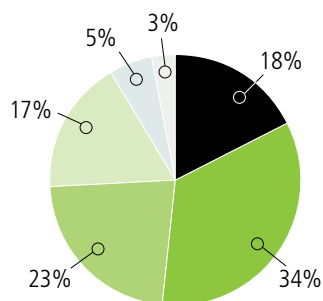
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Moyen de garantie	Membres	Montant prévu par sinistre	Montant prévu pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	2446	1 000 000,00 \$	3 000 000,00 \$
Exemptions	86	–	–

Répartition des membres selon l'âge

25-34 ans	449
35-44 ans	861
45-54 ans	572
55-64 ans	436
65 ans et plus	141
Retraités	76
Total	2535

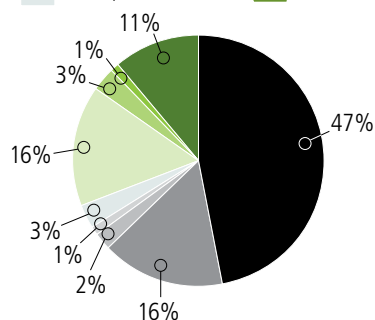
Retraités 55-64 ans 35-44 ans
65 ans et plus 45-54 ans 25-34 ans



Répartition des membres selon le milieu de travail

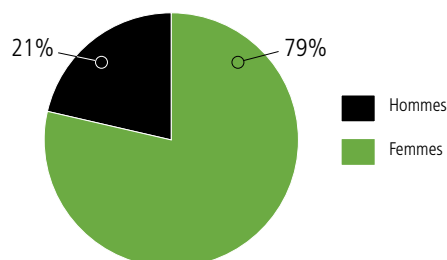
1 Éducation	1197
2 Emploi	396
3 Réadaptation	55
4 Santé et services sociaux	30
5 Entreprise	82
6 Cabinet-conseil (à temps plein)	393
7 Fonction publique et organisme public	78
8 Organisme communautaire autre qu'en employabilité	29
9 Autres	275
Total	2535

1 Éducation 6 Cabinet-conseil (à temps plein)
2 Emploi 7 Fonction publique et organismes publics
3 Réadaptation 8 Organisme communautaire autre qu'en employabilité
4 Santé et services sociaux 9 Autres
5 Entreprise



Répartition des membres selon le sexe

Femme	2006
Homme	529
Total	2535



Rapport des activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (CA) est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. Il veille à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements qui en découlent. Le CA exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. Il est formé de 15 administrateurs : 11 élus au suffrage des membres par régions administratives (incluant le président); 4 nommés par l'Office des professions du Québec. Leur mandat est d'une durée de trois ans.

Trois comités sont sous la responsabilité du CA : le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de la planification stratégique et le comité d'évaluation de la direction générale. Deux comités ont siégé cette année : le comité de gouvernance et d'éthique, et le comité d'évaluation de la direction générale.

Les réunions

Au cours de l'exercice 2015-2016, le CA a tenu cinq séances ordinaires. L'assemblée générale de l'Ordre s'est tenue le 4 juin 2015 au Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke. Soixante-huit membres et étudiants associés étaient présents, de même que les 4 administrateurs nommés.

Le présent rapport annuel sera présenté à l'assemblée générale qui aura lieu le 9 juin 2016, à l'Hôtel Chéribourg, à Orford, dans le cadre du Colloque 2016.

Les administrateurs au Conseil d'administration 2015-2016

Administrateurs élus

JOSÉE SENNEVILLE, c.o.,
Région électorale I :
Bas-Saint-Laurent et
de Gaspésie-Îles-de-la-
Madeleine
(élue en juin 2015)

ALAIN DUBOIS, c.o.,
Région électorale II :
Capitale-Nationale et de
Chaudière-Appalaches
(élu en juin 2013)

LIETTE GOYER, c.o.,
Région électorale II :
Capitale-Nationale et de
Chaudière-Appalaches
(élue en juin 2013)

JOSÉE LACHANCE, c.o.,
Région électorale III : Mauricie
et du Centre-du-Québec
(élue en juin 2015)

RÉGINALD SAVARD, c.o.,
Région électorale IV : Estrie
(élu en juin 2013)

GENEVIÈVE BRISEBOIS, c.o.,
Région électorale V : Montréal
(élue en juin 2015)

MARIE-HÉLÈNE COLLIN, c.o.,
Région électorale V : Montréal
(élue en juin 2015)

JOSÉE LANDRY, c.o.,
Région électorale VI : Laval,
Lanaudière et Laurentides
(élue en juin 2013)

ANTOINE ROY, c.o.,
Région électorale VII :
Outaouais, Abitibi-
Témiscamingue et
du Nord-du-Québec
(élu en juin 2015)

LAURENT MATTE, c.o.,
Région électorale VIII :
Montérégie
(élu en juin 2013)

MICHEL ROBERT, c.o.,
Région électorale IX :
Saguenay-Lac-Saint-Jean
et Côte-Nord
(élu en juin 2015)

Administrateurs nommés

DANIELLE BOUCHER
(nommée le 1^{er} juin 2013)

BERNARD BEAUCHESNE
(nommé le 4 juin 2015)

DENIS CHARLAND, SPA-CE
(nommé le 4 juin 2015)

JEAN-GUY TROTTIER, Adm.A.
(nommé le 4 juin 2015)

Affaires administratives et financières

Le Conseil d'administration a :

- ✔ adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015;
- ✔ recommandé aux membres de l'assemblée générale de retenir les services comptables de la firme Poirier & Associés inc. comme auditeur pour effectuer la vérification des états financiers 2015-2016;
- ✔ proposé à l'assemblée générale une augmentation de 7 \$ pour la cotisation 2016-2017;
- ✔ adopté la mise à jour budgétaire 2015-2016;
- ✔ adopté les prévisions budgétaires 2016-2017, comprenant une augmentation des échelles salariales de 1,5 %;
- ✔ octroyé à la directrice générale et secrétaire, à la suite du processus d'évaluation, un boni forfaitaire pour l'atteinte des objectifs de son évaluation et pour souligner l'excellent travail réalisé en 2013-2014 et 2014-2015;
- ✔ adopté les prévisions budgétaires et les tarifs d'inscription du Colloque 2016;
- ✔ revu l'allocation de jetons de présence des membres des comités statutaires assujettis par la Politique des règles de fonctionnement des comités statutaires pour leur participation aux réunions;
- ✔ évalué le plan d'action 2015-2016 et adopté le plan d'action 2016-2017;
- ✔ adopté :
 - la Politique de droit d'auteur;
 - la Politique de continuité de service;
- ✔ modifié :
 - les points reliés à la rémunération accordée aux membres des comités statutaires de la Politique des règles de fonctionnement des comités statutaires;
 - le libellé des modalités de révision d'un résultat de la Politique de l'évaluation des apprentissages;
 - les catégories de prix et la composition du jury de la Politique des prix et reconnaissances;
- ✔ modifié la constitution du comité d'évaluation de la directrice générale;
- ✔ constitué un comité pour l'évaluation de la syndique et un autre pour l'élaboration d'un contrat type à la présidence.

Affaires légales et réglementaires

Le Conseil d'administration a :

- ✔ pris acte du rapport d'élection 2015;
- ✔ élu les membres pour siéger au comité exécutif;
- ✔ adopté le programme de surveillance générale de la pratique professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation 2016-2017.

Affaires professionnelles

Le Conseil d'administration a :

- ✓ décerné le Prix professionnel à Jacques Limoges, c.o., pour son livre intitulé *Le potentiel groupal*, et le Prix de l'orientation à Louis Cournoyer, c.o., pour son site orientationpourtous.co;
- ✓ permis aux personnes inscrites au registre des droits acquis d'avoir accès à certaines formations offertes sur le portail Espace compétence;
- ✓ octroyé la bourse doctorale 2015 à Francis Milot-Lapointe, c.o.;
- ✓ adopté le programme de développement des compétences pour l'année 2016-2017;
- ✓ résolu de décerner le Mérite du CIQ 2016 à Yvon Trottier, c.o.;
- ✓ contribué aux consultations publiques en vue du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse et en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- ✓ participé à la consultation concernant les modifications législatives dans le contexte de la réforme du Code des professions.

Nominations

Le Conseil d'administration a :

- ✓ nommé Ginette Pelletier, c.o., comme syndique ad hoc pour traiter un dossier d'enquête;
- ✓ nommé les administrateurs suivants aux postes restés vacants après l'élection de 2015, pour un mandat se terminant en mai 2018 : Josée Lachance, administratrice de la région électorale III (Mauricie et Centre-du-Québec); Geneviève Brisebois, administratrice de la région électorale V (Montréal); et Antoine Roy, administrateur de la région électorale VII (Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec);
- ✓ nommé Marie-Hélène Collin, c.o., et Michel Robert, c.o., comme membres du comité de gouvernance et d'éthique;
- ✓ nommé les membres des comités statutaires dont les mandats venaient à échéance, les représentants de l'Ordre au sein du comité de la formation, les scrutateurs d'élection, les représentants de l'Ordre au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) et les délégués au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- ✓ modifié la composition du comité d'évaluation de la directrice générale pour l'année 2016-2017.

Évaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a :

- ✓ formalisé une démarche d'évaluation de ses activités à l'aide d'un questionnaire préparé par le comité de gouvernance et d'éthique. Les résultats ont permis de constater le bon fonctionnement et de noter quelques points à améliorer. Dans ce contexte, le CA a confié à la direction générale le mandat d'élaborer un protocole d'activité d'accueil des nouveaux administrateurs de l'Ordre.

Comités du Conseil d'administration

Comité de planification stratégique

La planification stratégique ayant été adoptée pour 2015-2020, le comité n'a pas siégé au cours de cette année.

Composition

LIETTE GOYER, c.o.	LAURENT MATTE, c.o., président
JOSÉE LANDRY, c.o., vice-présidente	MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale
RÉGINALD SAVARD, c.o.	

Comité de gouvernance et d'éthique

En plus d'analyser les questionnaires, le comité a travaillé à l'élaboration d'une politique de droit d'auteur et d'une politique de continuité de service.

Composition

DENIS CHARLAND, administrateur nommé	LAURENT MATTE, c.o., président
MARIE-HÉLÈNE COLLIN, c.o.	MICHEL ROBERT, c.o.
MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale	

Comité d'évaluation de la directrice générale

Le comité a procédé à l'évaluation de la directrice générale et secrétaire.

Composition

DANIELLE BOUCHER, administratrice nommée	LAURENT MATTE, c.o., président
JOSÉE LANDRY, c.o., vice-présidente	

Personnel de l'Ordre

PRÉSIDENTE

LAURENT MATTE, c.o.,
président

DIRECTION GÉNÉRALE

MARTINE LACHARITÉ, c.o.,
directrice générale et
secrétaire / responsable
de l'accès aux documents
et de la protection des
renseignements personnels
(Loi 86)

MÉLANIE CHAGNON,
adjointe à la présidence et
à la direction générale

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

LINDA ROY, adjointe
aux services administratifs

FRANCINE POULIOT,
réceptionniste et adjointe
aux admissions

BUREAU DU SYNDIC

LOUISE ST-PIERRE, c.o.,
syndique

ANDRÉE GODIN, c.o.,
syndique adjointe

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET COMMUNICATIONS

RICHARD LOCAS, c.o.,
chargé d'affaires
professionnelles et
réglementaires et
responsable du comité des
admissions par équivalence

LISE PIGEON, adjointe
au syndic et à l'inspection
professionnelle

HÉLÈNE PLOURDE, c.o.,
coordonnatrice du
développement des
compétences

DIANE TREMBLAY, c.o.,
coordonnatrice des
communications

NAHLA ZÉRAOUI,
adjointe aux
communications et
au développement
des compétences

PERSONNEL CONTRACTUEL

LINE BEAUDOIN, c.o.,
chargée d'affaires
professionnelles
(de janvier à mars 2016)

MIREILLE MOISAN, c.o.,
chargée de projet pour la
gestion des sites Web de la
communauté virtuelle de
partage (dédié au personnel
d'orientation des écoles
secondaires) et d'espace
virtuel pour les parents,
visant à soutenir les parents
dans l'accompagnement de
leur jeune dans sa démarche
d'orientation

Rapport des activités du comité exécutif

Le comité exécutif, élu annuellement parmi les membres du Conseil d'administration, est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Il peut exercer tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue.

Pour l'exercice 2015-2016, le comité exécutif était formé de :

LAURENT MATTE, c.o.,
président

JOSÉE LANDRY, c.o.,
vice-présidente

ALAIN DUBOIS, c.o.

MICHEL ROBERT, c.o.

BERNARD BEAUCHESNE,
administrateur nommé

Pour cette période, le comité exécutif a tenu sept réunions régulières.

Outre les recommandations faites au Conseil d'administration, le comité a notamment :

Dossiers professionnels

- ✓ constitué le groupe de travail des c.o. de l'éducation des adultes dans le but d'élaborer un guide de pratique pour ce secteur et nommé les membres;
- ✓ nommé un nouveau membre au groupe de travail sur la réglementation.

Dossiers administratifs et financiers

- ✓ adopté les états des revenus et dépenses mensuels;
- ✓ fixé un tarif pour les demandes de révision de résultat lorsque le résultat n'est pas majoré dans le cadre de la Politique de l'évaluation des apprentissages;
- ✓ accepté l'entente de partenariat établie avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour offrir des services financiers aux membres;
- ✓ préparé les prévisions budgétaires 2016-2017;
- ✓ autorisé la signature de la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle 2016-2021 de La Capitale;
- ✓ été informé de la réception d'une mise en demeure concernant une reconnaissance officielle de l'Ordre pour des compétences en orientation d'une non-membre et en a assuré le suivi.
- ✓ approuvé les principes de l'entente de partenariat établie avec l'Université de Sherbrooke pour la création de modules de formation à l'éthique en ligne;

Dossiers règlementaires

- ✓ délivré les permis de conseillers d'orientation et accordé des prolongations pour les permis restrictifs temporaires;
- ✓ réinscrit les candidats ayant fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de 4 ans, avec ou sans condition;
- ✓ reconnu la réussite d'un stage pour une réinscription de plus de 4 ans;
- ✓ accordé une prolongation à 1 membre pour terminer son stage à la suite de sa réinscription;
- ✓ accordé une prolongation à 2 membres pour terminer leur stage à la suite d'une inscription plus de 3 ans après l'obtention de leur diplôme;
- ✓ accordé un délai supplémentaire à 1 membre pour compléter avec succès un cours de perfectionnement en éthique et déontologie, imposé à la suite d'une inspection professionnelle;
- ✓ accordé une prolongation à 1 membre pour compléter un cours de perfectionnement imposé par le conseil de discipline;
- ✓ révoqué les permis restrictifs temporaires de candidats à la suite de leur démission et de leur radiation du Tableau des membres;
- ✓ accordé à 5 candidates l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux;
- ✓ imposé à 3 conseillères d'orientation un stage de formation en tenue de dossiers à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle;
- ✓ imposé à 1 membre un stage relatif à la pratique de la médiation familiale, selon la recommandation du comité d'inspection professionnelle; procédé à la nomination d'un superviseur et adopté l'entente de supervision;
- ✓ résolu d'accréditer 1 conseiller d'orientation à la pratique de la médiation familiale avec engagement;
- ✓ accordé à 3 conseillers d'orientation une prolongation de l'accréditation à la médiation familiale avec engagement;
- ✓ procédé aux radiations pour non-paiement de la cotisation;
- ✓ résolu de radier 9 personnes du registre des droits acquis;
- ✓ étudié une demande de modification à la Politique relative à la cotisation, à l'inscription au Tableau des membres et aux frais exigibles concernant la classe de cotisation de membre inactif.

Nominations et délégations

- ✓ recommandé à l'Office des professions 4 candidats appelés à siéger au Conseil consultatif interdisciplinaire sur l'exercice de la psychothérapie;
- ✓ nommé les membres du jury des prix de l'Ordre 2015.

Comité des admissions par équivalence

Le comité des admissions par équivalence a pour mandat d'examiner les demandes d'admission à l'Ordre par voie d'équivalence et de faire les recommandations appropriées selon le Code des professions, le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, le Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre et la réglementation de la Charte de la langue française.

Le comité des équivalences a tenu 8 réunions au cours de l'année.

Au cours de ces réunions, le comité des admissions a :

- ✓ étudié 10 nouvelles demandes d'admission par voie d'équivalence. Aucun candidat n'a été refusé, mais aucun n'a été recommandé sans condition. Une formation supplémentaire a été exigée à ces 10 candidats. Le comité a recommandé au comité exécutif la délivrance d'un permis restrictif temporaire à 2 d'entre eux;
- ✓ révisé 15 dossiers : 5 candidats ont obtenu un permis régulier, 8 ont obtenu un permis restrictif temporaire et 2 ont obtenu une reconnaissance partielle d'équivalence;
- ✓ étudié la candidature de 3 candidats qui ont déposé une demande d'admission plus de trois ans après l'obtention de leur diplôme. Un candidat a été inscrit sans condition;
- ✓ étudié la candidature de 8 candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de 4 ans. Le comité a recommandé 7 candidats pour la réinscription sans condition et a imposé un stage à 1 candidat;
- ✓ appliqué la réglementation de la Charte de la langue française en ce qui concerne les ordres professionnels.

Membre du comité des admissions par équivalence

GENEVIÈVE DUPONT, c.o.

GENEVIÈVE PROTEAU, c.o.

RENÉ BARRETTE, c.o.

RICHARD LOCAS, c.o.,
secrétaire

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par des personnes ne détenant pas un diplôme requis

	Reçues	Acceptées sans conditions	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	6	0	6	0	0
Hors du Canada	3	0	3	0	0
Au Québec	1	0	1	0	0

Protection du public

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptée en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	3	2
Cours et stage	3	1

Demandes de permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

	Reçus	Acceptés	Refusés	Reçus qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	3	3	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du Code des professions	10	10	0	0

Activités relatives à la délivrance d'un permis

Demandes de permis	c.o.
Reçues fondées sur la détention d'un diplôme (Article 184 du Code des professions)	121
Acceptées, fondées sur la détention d'un diplôme	121
Refusées, fondées sur la détention d'un diplôme	0
Reçues, fondée sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	0
Reçues, fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	10
Acceptées, fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	10
Refusées, fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	0

Comité de la formation

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les questions relatives à la qualité de la formation des conseillers d'orientation. La qualité de la formation se définit par l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de conseillers d'orientation.

En 2015-2016, le comité de la formation a tenu deux réunions, soit le 18 novembre 2015 et le 26 février 2016. En plus des membres du comité de la formation, les directeurs des programmes de 1^{er} et 2^e cycle de toutes les universités offrant la formation initiale en orientation ont été invités à participer à la première réunion. Seuls les membres du comité se sont réunis le 26 février 2016, dans le but de préparer un avis pour le Conseil d'administration, relatif à l'adéquation entre la formation initiale et les compétences à acquérir pour l'exercice des activités réservées de la profession de c.o.

Depuis la mise en vigueur en 2012 du Projet de loi n° 21 qui venait modifier le Code des professions et redéfinir le champ de pratique des professions en santé mentale et en relations humaines, dont celui des conseillers d'orientation, le comité de la formation s'est donné un plan d'action lui permettant d'examiner l'adéquation entre la formation initiale et les compétences professionnelles requises pour l'exercice des trois activités réservées aux conseillers d'orientation. Le travail entrepris l'an dernier avec la collaboration des directeurs de programmes de chacune des universités s'est poursuivi. Le comité de la formation a d'abord déterminé les compétences liées à l'exercice des trois activités réservées. Il a constaté, après analyse, que le profil de compétence actuel inclut les compétences liées à l'exercice des activités maintenant réservées aux conseillers d'orientation. Dans un deuxième temps, le comité a demandé aux directeurs et directrices de programmes universitaires de 1^{er} et 2^e cycle de chaque établissement d'analyser les activités pédagogiques du baccalauréat et de la maîtrise en lien avec le développement des compétences inhérentes à la réalisation des activités réservées.

Le comité de la formation en est à finaliser son analyse et produira un avis au Conseil d'administration de l'Ordre en 2016-2017.

Composition du comité de la formation

Le comité de la formation est composé de deux représentants de l'Ordre, deux représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et d'un représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Représentants de l'Ordre

LAURENT MATTE, c.o., président de l'OCCOQ, président du comité

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale et secrétaire de l'OCCOQ

Représentante du MEES

MARIE-CLAUDE RIOPEL

Représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

EDWIGE DESJARDINS, c.o., professeur à l'Université du Québec à Montréal (jusqu'en novembre 2015)

RÉGINALD SAVARD, c.o., professeur à l'Université de Sherbrooke (jusqu'en décembre 2015)

LIETTE GOYER, c.o., professeure titulaire au Département des fondements et pratiques en éducation de l'Université Laval (depuis le 1^{er} décembre 2015, pour un mandat de 3 ans)

MARTIN DRAPEAU, professeur au Département de psychologie du counselling et de psychiatrie de l'Université McGill (depuis le 1^{er} novembre 2015, pour un premier mandat de 3 ans)

Autorisations relatives à la pratique d'activités réservées

Accréditation à la médiation familiale

La médiation familiale, selon la Loi modifiant le Code de procédure civile, ne peut être exercée que par des personnes accréditées. Les conseillers d'orientation sont parmi les professionnels pouvant y être accrédités. L'Ordre est un des organismes accréditeurs et doit voir à ce que les candidats rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation.

Afin de s'assurer d'une uniformité dans les études de dossiers, le comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) a créé un comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale. Pour éviter des étapes inutiles, il a été convenu avec le comité aviseur que les demandes d'accréditation avec engagement soient dirigées directement au comité exécutif de l'Ordre. Le comité aviseur est saisi des demandes de reconnaissance et des accréditations sans engagement. Le comité exécutif a accrédité 1 conseiller d'orientation à la pratique de la médiation familiale avec engagement et a accordé à 3 conseillers d'orientation une prolongation pour leur permettre de compléter leur engagement (supervision). Au 31 mars 2016, l'Ordre comptait parmi ses membres actifs 20 conseillers d'orientation accrédités à la pratique de la médiation familiale.

Membres délégués au COAMF

GERALD SCHOEL, c.o. NOUSSINA RAHIM, c.o.

Attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux

La Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines incluse dans le Projet de loi n° 21 attribue aux conseillers d'orientation l'activité d'évaluer les troubles mentaux sous réserve de l'obtention d'une attestation de formation délivrée par l'Ordre. Un règlement sur une activité de formation des conseillers d'orientation pour l'évaluation des troubles mentaux prévoit les exigences de formations théoriques et pratiques. Ce règlement précise aussi quelles sont les procédures pour obtenir une dispense totale ou partielle de suivre la formation prévue. Un comité a été mis sur pied par le Conseil d'administration pour étudier les demandes et décider d'accorder ou non la dispense, décision qui pourrait être révisée par le comité exécutif à la demande d'un c.o. concerné.

Traitement des demandes de dispense de formation

Demandes entre le 1 ^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016	9	Révision de dossiers	6
Demandes traitées depuis le 1 ^{er} avril 2015	9	Attestations de formation émises	5

Membres du comité

LUC DUVAL, c.o. ALAIN ST-PIERRE, c.o. YANN LECORFF, c.o. RICHARD LOCAS, c.o., secrétaire du comité

Comité d'inspection professionnelle

Le mandat principal du comité d'inspection professionnelle (CIP) est d'assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres et d'assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres.

Réunions des membres du comité d'inspection

Le comité a tenu dix réunions régulières au cours de l'année 2015-2016.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

En vertu de l'article 14 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle, le comité a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2015-2016, lequel a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Ordre. Ce programme prévoyait entre autres l'envoi de 300 questionnaires d'autoévaluation préparatoires à une visite d'inspection. De ce nombre, 10 ont été annulés en raison de la situation professionnelle du membre.

Critères retenus pour déterminer les membres à joindre :

- ✓ membres qui exercent depuis 3 ans et qui n'ont jamais été inspectés;
- ✓ membres en pratique publique qui exercent depuis plus de 10 ans et qui n'ont pas fait l'objet d'une inspection au cours des 10 dernières années;
- ✓ membres en pratique privée qui exercent depuis plus de 5 ans et qui n'ont pas fait l'objet d'une inspection au cours des 5 dernières années;
- ✓ membres qui reviennent à la pratique après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de 4 ans et à qui le comité exécutif n'a pas imposé de stage;
- ✓ personnes qui ont été admises à l'Ordre plus de 3 ans après l'obtention de leur diplôme et à qui le comité exécutif n'a pas imposé de stage;
- ✓ membres qui ont fait une deuxième demande de prolongation de leur permis restrictif temporaire;
- ✓ membres à qui l'Ordre a imposé un stage et qui n'ont pas rempli leurs obligations à l'intérieur de 2 ans;
- ✓ membres qui ne respectent pas la politique de formation continue;
- ✓ membres qui ont été membres moins de 12 mois consécutifs au cours des 8 dernières années.

Aucune recommandation particulière n'a été portée à l'attention du CA.

Questionnaires d'autoévaluation acheminés aux membres

Milieux de travail	Membres
Pratique privée	80
Éducation	125
Employabilité	34
Organismes gouvernementaux	7
Compagnies et entreprises	6
Santé et services sociaux	28
Centres de réadaptation et réhabilitation	6
Autres	4
Total	290

Surveillance générale de la pratique

Visites d'inspection et de suivi effectuées
en 2015-2016, incluant celles reportées
des années antérieures

Milieux de travail	Membres visités
Pratique privée	33
Éducation	46
Employabilité	23
Ministères	1
Compagnies et entreprises	0
Centres de réadaptation et réhabilitation	0
Total des membres visités	103

Décisions du CIP
à la suite des visites d'inspection

	Membres
Répondent aux normes	20
Correctifs à apporter	49
Envoi de dossiers conformes	2
Visite de suivi	19
Seconde visite de suivi	3
Visite complémentaire	0
Inspection particulière	3
Fermeture pour pratique professionnelle atypique	1
Demande de documents	3
Article 113 – stage et supervision	3
Total des décisions	103

Inspections particulières de compétence

Durant l'année 2015-2016, quatre inspections particulières ont été menées. Deux ont fait l'objet d'une recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre en vertu de l'article 113 du Code des professions. Le comité d'inspection professionnelle n'a pas fait de recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre pour les deux autres.

Membres du comité d'inspection professionnelle

YVON TROTTIER, c.o.,
président

LYNE BEAUDOIN, c.o.
MATHILDE LAPIE, c.o.

MARTINE VIALLET, c.o.
MONIQUE ST-AMAND, c.o.
présidente substitut

RICHARD LOCAS, c.o.,
coordonnateur de
l'inspection professionnelle
et secrétaire du comité

Inspecteurs

SUZANNE BOULERICE, c.o.
RENÉ BREault, c.o.

ANICK LEGAULT, c.o.
MIREILLE MOISAN, c.o.

DANIEL POULIN, c.o.

Bureau du syndic

Le Bureau du syndic traite les demandes d'enquête et d'information spécifiques à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec.

Au cours de la période comprise entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, le Bureau du syndic a ouvert 10 nouveaux dossiers d'enquête, dont 4 sont toujours actifs en date du 31 mars 2016. Une autre demande d'enquête a été déposée relativement à la pratique illégale de la psychothérapie par l'Ordre des psychologues du Québec. Ce dossier toujours actif en date du 31 mars 2016 porte à 11 le nombre de nouveaux dossiers traités par le Bureau du syndic au cours de la dernière année.

Le Tableau 1 ci-dessous illustre de quelle catégorie de demandeurs d'enquête proviennent les demandes adressées au Bureau du syndic au cours de la période visée.

Tableau 1 Demandes d'enquête reçues du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

Sources	Nombre
Client ou sa famille	7
Employeur	1
Autres professionnels – collègues	2
Anonyme / informateur	0
CIP	0
Usurpation de titre, pratique illégale et/ou permis de pratique de la psychothérapie	1
Total	11

Si on ajoute ces 11 nouveaux dossiers d'enquête aux 5 qui étaient toujours actifs le 1^{er} avril 2015, le Bureau du syndic a agi dans 16 dossiers d'enquête au cours de la période visée (Voir Tableau à la page suivante).

Au cours de la période de référence, 10 dossiers d'enquête ont été fermés. Parmi ceux-ci, 3 dossiers ont fait l'objet d'une référence au comité d'inspection professionnelle pour une visite particulière sur la compétence. Des recommandations ont été adressées aux membres intimés dans 5 dossiers. Parmi ces dossiers, un seul a fait l'objet d'une demande d'avis au comité de révision des plaintes à la suite d'une décision rendue par le syndic.

À l'aube de ce nouvel exercice financier, 6 dossiers sont toujours sous enquête.

Protection du public

	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2015	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2016
Demandes d'enquête disciplinaire retenues	5	16	10	6

Par ailleurs, 4 demandes d'enquête provenant du client, de sa famille ou encore de collègues n'ont pas donné lieu à l'ouverture d'une enquête, les demandeurs ayant évoqué des motifs qui ne relèvent pas du Bureau du syndic ou ayant choisi de retirer leur demande d'enquête après avoir discuté avec le syndic (Voir Tableau ci-dessous).

	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2015	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2016
Demandes d'enquête disciplinaire non retenues	0	4	4	0

Au cours de l'exercice, aucun nouveau dossier de plainte disciplinaire n'a été déposé devant le conseil de discipline. Cependant, 3 nouveaux dossiers sont sur le point d'être déposés devant le conseil de discipline, dont deux relativement au même professionnel et le troisième relativement à deux professionnels associés. Un autre dossier datant de 2014 a été entendu par le conseil de discipline en novembre 2015 et l'audition se poursuivra en mai 2016. En ce qui a trait à un dossier déposé en 2013, la décision du conseil de discipline a été rendue publique récemment. À la fin de l'exercice, 2 dossiers entendus au cours des années antérieures à 2015 sont toujours en attente d'un jugement écrit. Il est à noter que le conseil de discipline avait rendu son jugement sur le banc pour ces 2 dossiers lors de leur audition.

	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2015	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2016
Plaintes disciplinaires	1	1	0	1

Le Bureau du syndic n'a pas reçu de demandes d'informations générales provenant du public ou de membres au cours de l'exercice.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 21 l'année dernière, le syndic a déposé à l'Ordre des psychologues 1 demande de vérification liée à l'octroi d'un permis de psychothérapie à un de nos membres et a reçu de l'Ordre des psychologues 2 demandes de vérification liées à la pratique illégale de la psychothérapie (Voir Tableau ci-dessous).

	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2015	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2016
Pratique illégale de la psychothérapie (Loi 21)	0	2	1	1
Permis de pratique de la psychothérapie (Loi 21)	0	1	1	0

Protection du public

Dans la conciliation des parties, le demandeur d'enquête et le membre ont rencontré le syndic et ont pris des engagements respectifs en présence du syndic pour régler la situation litigieuse. Une entente est intervenue. Cette entente a été signée par les deux parties ainsi que par le syndic. Le syndic est intervenu dans 2 dossiers pour des conciliations et arbitrages de comptes. Dans le premier dossier, le remboursement proposé par le syndic a été accepté par le demandeur d'enquête et le professionnel. Dans le second dossier, le remboursement proposé par le syndic a été accepté par le professionnel concerné. Dans les 2 dossiers réglés, les demandeurs d'enquête et les membres intimés se sont dit satisfaits du résultat obtenu lors de la conciliation menée par le syndic (Voir Tableau ci-dessous).

	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2015	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2016
Conciliation entre les parties	1	1	1	0
Conciliation et arbitrage de comptes	0	2	1	1

Le Tableau 2 suivant précise les motifs soulevés par les demandeurs d'enquête. Il est à noter que le motif le plus souvent invoqué par les demandeurs d'enquête a trait à l'insatisfaction quant au service reçu de nos membres sous divers aspects, allant de la gestion de la pratique du membre à l'approche utilisée pour répondre au besoin du client.

Tableau 2 Motifs des demandes d'enquête ouvertes entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 (Codes et autres règlements)

Motif principal de demande d'enquête*	Nombre
Insatisfaction quant au service reçu ou quant à l'approche utilisée	4
Problème d'attitude envers des collègues ou confrères	1
Manque de professionnalisme / éthique questionnée	2
Compétence /attitudes générales / image de la profession	3
Bris de confidentialité / absence de consentement	0
Abus sexuel / atteinte à l'intégrité / lien amoureux (Code des professions a.59.1 / Code déontologie a.6, a.7)	0
Usurpation de titre, pratique illégale et permis de pratique de la psychothérapie	1
Total	11

* Il est à noter que plusieurs motifs peuvent parfois être soulevés par un même demandeur. Cependant, seul le motif principal de la demande d'enquête a été comptabilisé dans le Tableau 2. Au total, 11 conseillers d'orientation sont concernés par ces enquêtes.

Le Tableau 3 est un tableau synthèse qui présente les statistiques concernant les différentes catégories d'objets sous la responsabilité du syndic pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016. Quatre nouvelles catégories d'objets ont été ajoutées à ce tableau pour mieux refléter les diverses facettes du travail du syndic.

La première regroupe les demandes d'enquête disciplinaire non retenues. Avec un accès amélioré au site Web de l'Ordre, un nombre grandissant de demandes d'enquête sont adressées au syndic par le public sur des sujets qui ne relèvent pas toujours du rôle du syndic.

Avec l'application de la Loi 21, l'Ordre des psychologues, de qui relève le contrôle de la pratique de la psychothérapie pour l'ensemble des ordres professionnels visés, peut soumettre des demandes d'intervention du syndic afin de rectifier une situation liée à la délivrance du permis de pratique de la psychothérapie ou encore, à la pratique illégale de la psychothérapie (Voir Tableau ci-dessous).

La troisième catégorie apporte une distinction entre la conciliation des parties et l'arbitrage de comptes, l'argent n'étant pas toujours en cause.

Finalement, la dernière catégorie indique le nombre de causes disciplinaires en attente d'une audience devant le conseil de discipline.

Tableau 3 Synthèse des dossiers traités entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016

	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2015	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2016
Demandes d'enquête disciplinaire retenues	5	16	10	6
Demandes d'enquête disciplinaire non retenues	0	4	4	0
Causes disciplinaires entendues	1	1	0	1
Causes disciplinaires à venir	3	0	0	3
Demandes d'information générale	0	0	0	0
Demandes d'accès à l'information	0	0	0	0
Conciliation des parties	1	1	1	0
Conciliation et arbitrage de comptes	0	2	1	1
Pratique illégale de la psychothérapie (Loi 21)	0	2	1	1
Permis de pratique de la psychothérapie (Loi 21)	0	1	1	0

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Bureau du syndic de l'Ordre était composé du syndic et d'une syndique adjointe pour l'appuyer dans son rôle de protection du public.

Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis, relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint, de ne pas porter plainte contre le professionnel.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité de révision a reçu une demande d'avis présentée dans les délais requis et il s'est réuni une fois. À l'analyse du dossier, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.

Membres

LOUIS ROY, c.o., président	FRANCINE CHASSÉ, c.o.	ROLLAND STEBENNE, c.o.	RICHARD LOCAS, c.o., secrétaire
PHILIPPE BROUSSEAU, c.o.	MICHEL HÉROUX, c.o.	RAYMOND PROULX, représentant du public	

Conseil de discipline

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

Les rôles d'audience sont disponibles sur le site Web de l'Ordre. Les décisions rendues par le conseil de discipline et le Tribunal des professions se retrouvent sur le site de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), au www.jugements.qc.ca, sous l'onglet « Services aux citoyens ».

Au cours de l'exercice 2015-2016, le conseil de discipline a tenu une audience afin de procéder à l'instruction de la plainte 12-14-001, dont il a été saisi en 2014-2015. Cette audience se poursuivra en 2016-2017. De plus, une décision sur culpabilité a été rendue plus de 90 jours après la délibération, déclarant l'intimé non coupable.

Aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes n'a été reçue au cours de l'année 2015-2016.

Membres

JEAN-PIERRE HICK, c.o.	JOSCELYN PORIER, c.o.
------------------------	-----------------------

Statistiques

Séances du conseil

Audience ¹	1
Conférence de gestion	2

¹ Le mot « audience » renvoie à une réunion où les membres entendent les personnes intéressées relativement à un même dossier. À cet égard, précisons qu'une audience peut durer plusieurs jours. L'audience s'est tenue sur 3 jours.

Décisions du conseil

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	0

Décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	0
--	---

Sanctions imposées par le conseil

Réprimande et débours	0
Amende	0

Décisions du Conseil d'administration relatives à des recommandations faites par le conseil de discipline

Aucune recommandation n'a été faite au Conseil d'administration par le conseil de discipline au cours de l'année 2015-2016. 0

Plaintes dont l'audience est terminée au 31 mars 2016

Nature des plaintes	Nombre	
	Portée par le syndicat	Portée par toute autre personne
	0	0

Membres

Avant l'entrée en vigueur du Bureau des présidents de conseils de discipline des ordres professionnels, le 7 juillet 2015

ME DELPHA BÉLANGER,
président suppléant (désigné par le gouvernement)

ME JEAN-GUY LÉGARÉ,
président suppléant (désigné par le gouvernement)

ME SERGE VERMETTE,
président (désigné par le gouvernement)

Depuis le 7 juillet 2015

ME DANIEL LORD,
président (désigné par le Bureau des présidents de conseils de discipline des ordres professionnels)

CHANTAL ALIE, c.o.

NOUSSINA RAHIM, c.o.

ALAIN ST-PIERRE, c.o.

GERALD SCOTT CONROD, c.o.

GUY TESSIER, c.o.

JOSCELYN POIRIER, c.o.

RICHARD LOCAS, c.o.,
secrétaire

MARTINE LACHARITÉ, c.o.,
secrétaire substitut

ME GENEVIÈVE ROY,
secrétaire substitut

Usurpation du titre et exercice illégal

Toute personne peut porter plainte à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'aviser qu'une personne s'affiche ou se présente de quelque façon que ce soit comme étant un c.o. alors qu'elle n'est pas membre en règle de l'Ordre ou qu'elle accomplit un acte que seuls les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer.

Au 1^{er} avril 2015, un dossier d'usurpation du titre réservé était ouvert, auquel se sont ajoutés 11 signalements touchant 19 personnes², ce qui fait un total de 12 dossiers. En cours d'année, 11 dossiers ont été fermés.

Par ailleurs, l'Ordre a l'obligation de poursuivre toute personne exerçant les activités réservées aux conseillers d'orientation. De plus, deux enquêtes d'allégation portant sur l'exercice illégal ont été ouvertes durant l'année.

Enquêtes complétées

Usurpation du titre réservé	10
Exercice illégal	2
Usurpation du titre réservé et exercice illégal	1

Poursuites pénales intentées et jugements rendus.

Aucune poursuite pénale n'a été intentée et donc aucun jugement n'a été rendu

² Un signalement peut toucher plusieurs personnes.

Accès à l'information

Pour répondre aux demandes d'accès à l'information, l'Ordre est assujéti au régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels. Ce régime s'applique notamment aux documents concernant la formation professionnelle, l'admission, la délivrance de permis, de certificat de spécialiste ou d'autorisation spéciale, la discipline, la conciliation et l'arbitrage de comptes, la surveillance de l'exercice de la profession et de l'utilisation d'un titre, l'inspection professionnelle et l'indemnisation ainsi qu'aux documents concernant l'adoption des normes relatives à ces objets.

Au cours de l'exercice 2015-2016, la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, qui est responsable de l'accès à l'information, a reçu une demande d'un média visant à connaître les salaires des présidents. Cette demande a été refusée puisque les informations demandées constituaient des renseignements personnels ne pouvant être communiqués sans le consentement des personnes visées (art. 108.2 du Code des professions). De plus, les informations demandées ne concernaient pas un document détenu dans le cadre du contrôle de l'exercice de la profession visé par l'article 108.1 du Code des professions.

Groupe de travail sur la réglementation

Sans constituer un comité statutaire de l'Ordre, le groupe de travail sur la réglementation a pour principal mandat de formuler des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre en ce qui a trait à la modification et la mise à jour des règlements actuels et, si nécessaire, à la rédaction de nouveaux règlements.

Membres

LOUISE ST-PIERRE, c.o.,
syndique

YVON TROTTIER, c.o.,
président du comité
d'inspection professionnelle

LYNE BEAUDOIN, c.o.,
membre du comité d'inspection
professionnelle

ALAIN ST-PIERRE, c.o.,
membre du conseil de
discipline, psychothérapeute
accrédité à l'évaluation des
troubles mentaux

NICOLAS LECOURS, c.o.,
Collège Charles-Lemoyne

RENÉ-ANDRÉ HERVIEUX,
c.o., psychothérapeute
en pratique privée

MARTINE LACHARITÉ,
c.o., directrice générale
et secrétaire

RICHARD LOCAS, c.o.,
chargé d'affaires
professionnelles et
réglementaires

Durant l'année 2015-2016, le groupe de travail s'est réuni à 3 reprises. Ses travaux ont porté sur la révision du Code de déontologie. Le groupe de travail sera en mesure de faire des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre en 2016-2017.

Développement des compétences

L'Ordre offre aux conseillers d'orientation des formations en ligne, à distance et en salle. Certaines de ces activités sont développées par l'Ordre ou par ses membres. D'autres sont offertes par d'autres ordres professionnels ou organisations et sont liées au profil de compétences générales des conseillers d'orientation. Ainsi, les membres peuvent suivre des formations offertes par le biais de l'Ordre ou à l'externe, qu'elles soient affichées ou non sur le calendrier des formations publiées sur Espace compétence, le portail dédié au développement des compétences de l'Ordre. Voici un extrait de la Politique de développement des compétences de l'OCCOQ à ce sujet.

2.03 Chaque conseiller d'orientation est responsable d'identifier des activités de développement professionnel qui lui permettent d'accroître ses compétences en relation avec sa pratique et ses obligations professionnelles. Il doit s'assurer de leur qualité et de leur pertinence. Il doit, par ailleurs, tenir un registre des activités réalisées afin d'être en mesure d'en rendre compte.

2.04 L'Ordre soutient la mise à jour et le développement des compétences de ses membres en leur offrant un certain nombre d'activités de formation continue. Ces activités sont choisies en fonction des besoins exprimés par les conseillers d'orientation, de l'évolution des connaissances et de la transformation des contextes de pratique. L'Ordre est également responsable de proposer des repères pour le choix des activités de développement de compétences et des outils pour leur consignation.

Outils de développement des compétences offerts sur espace compétence

Le portfolio réflexif

Instauré en avril 2015, le portfolio réflexif propose une démarche réflexive structurée et guide les c.o. vers un choix stratégique d'activités de développement des compétences. Il s'agit d'une activité volontaire à laquelle les c.o. ne sont pas tenus de souscrire. La démarche réflexive proposée se déroule en quatre volets pendant une année complète, soit du 1^{er} avril de l'année en cours au 31 mars de l'année qui suit. L'exercice, qui gagne à être refait d'une année à l'autre, permet aux c.o. de suivre leur évolution. Par ailleurs, ceux qui complètent la démarche obtiennent 3 heures de formation continue ajoutées à leur portfolio. Précisons que le portfolio réflexif est un espace strictement confidentiel pour chacun des membres.

Le portfolio réflexif en 2015-2016

Personnes ayant amorcé leur portfolio réflexif	43
Personnes ayant complété leur bilan	43
Personnes ayant complété le volet objectif	20
Personnes ayant complété le volet action	7
Personnes ayant complété le volet intégration	1
Objectifs soumis	52
Objectifs avec au moins une activité	21
Objectifs sans activité	31

Cette année, des mesures seront mises en place pour rappeler aux membres les diverses étapes et échéances du portfolio en vue d'augmenter son utilisation.

Nos forums

Espace compétence offre des forums de discussion ouverts à tous et d'autres réservés à des communautés de pratique. Ces forums permettent aux membres d'échanger leurs points de vue et de poser des questions à l'ensemble des membres concernant leur pratique.

- Forum général
(109 discussions et 151 messages¹)
- Forum sur la psychométrie
(33 discussions et 122 messages)
- Forum sur l'application du projet de loi n° 21 dans votre milieu
(4 discussions et 14 messages)
- Forum sur l'éthique
(21 discussions et 85 messages)
- Forum sur le codéveloppement
(réservé aux membres de la communauté de codéveloppement)
(3 discussions et 8 messages)
- Forum des c.o. organisationnels
(réservé aux membres du groupe de travail des c.o. du secteur organisationnel)
(4 discussions et 15 messages)
- Forum des nouveaux membres
(1 discussion et 3 messages)

¹ Les données concernant les discussions et messages sont cumulatives.

Répertoire de documents

Plusieurs documents de l'Ordre sont accessibles sur le portail espace compétence. Certains à tous les membres, d'autres à des communautés de pratique. On y trouve des articles, des recueils de textes, des guides, et tout autre document qui peut contribuer au développement des compétences. Ils sont regroupés par dossiers (Voir le tableau suivant).

Types de document

Communiqués de l'OCCOQ	1
Énoncé de pertinence sociale de la profession de c.o.	2
Études, recherches et références	4
Feuillets déontologiques	24
Logos de l'Ordre	22
Outils pratiques	3
Politiques de l'Ordre	2
Portfolio réflexif	5
Reconnaissance des acquis et des compétences	11
Règlements de l'Ordre	16
Renouvellement de la cotisation	2
Répertoire général	44
Santé mentale	2
Semaine québécoise de l'orientation	2
Supervision	2
Autres documents partagés par divers groupes de travail et réservés à ces derniers, chaque groupe ayant ses propres répertoires	67
Total des documents disponibles	209

Formations offertes par l'Ordre à distance, en ligne ou en salle du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

Formations en salle

Titre	Inscriptions		Durée
Le Bilan de compétences et un Projet professionnel des Indissociables (Outaouais – Gatineau, 3 et 4 mars 2016)	0	Annulée	12
Évaluer le retard mental : théorie et pratique (Montréal, 11 et 12 février 2016)	6		12
L'inventaire de personnalité NEO PI-3 en support au rôle-conseil (Trois-Rivières, 23 novembre 2015)	17		6
Mieux comprendre le rôle-conseil : enjeux et outils (Québec, 9 novembre 2015)	0	Annulée	6
Éthique et délibération : ancrages et initiation (Québec, 23 octobre 2015)	25		6
Le Bilan de compétences et un Projet professionnel des Indissociables (Québec, 22 et 23 octobre 2015)	0	Annulée	12
L'inventaire de personnalité NEO PI-3 en support au rôle-conseil (Québec, 16 octobre 2015)	0	Annulée	6
L'inventaire de personnalité NEO PI-3 en support au rôle-conseil (Montréal, 9 octobre 2015)	19		6
Évaluer le retard mental : théorie et pratique (Montréal, 1 ^{er} et 2 octobre 2015)	11		12
Journée d'accueil des nouveaux membres de l'OCCOQ (Montréal, 18 juin 2015)	28		3
Journée de formation continue 2015 La télépratique en orientation : défis, enjeux et pratiques innovantes (Longueuil, 4 juin 2016)	140		6
Mieux comprendre le rôle-conseil : enjeux et outils (Montréal, 13 mai 2015)	19		6
Le Bilan de compétences et un Projet professionnel des Indissociables (Drummondville, 23 et 24 avril 2015)	18		12
Évaluer le retard mental : théorie et pratique (Montréal, 23 et 24 avril 2015)	(5)	Annulée	12
Total	283		
	(sans les 5 inscrits de la dernière formation)		

Formations à distance

Titre	Inscriptions	Durée
La tenue de dossiers I – Aspects déontologiques et réglementaires	27	20
La tenue de dossiers II – Aspects pratiques	3	15
Éthique et professionnalisme – Module 1	22	45
Éthique et professionnalisme – Module 2 : Éthique et cadre réglementaire	4	45
Total	56	

Formations en ligne

Titre	Inscriptions	Durée
Autoformation sur le Guide d'évaluation en orientation	39	7
Besoins d'attachements et schémas d'adaptation : au cœur d'une intervention centrée sur l'évaluation du fonctionnement psychologique de nos clients	5	1 h 15
Comment Academos peut contribuer à ma pratique professionnelle	10	1
Comment proposer des mesures d'adaptation aux tests de présélection pour des personnes déclarant un handicap	3	1
Défis et enjeux de la télépratique : aspects expérientiels, intervention en ligne, aspects déontologiques	4	1 h 06
Diversification des parcours professionnels : enjeux individuels et collectifs	0	1
Du stress à la santé psychologique au travail : mythes et réalités	2	1
Épuisement professionnel : perspectives de conseillers et conseillères d'orientation	4	1 h 45
Évaluer le retard mental, une activité réservée	7	1 h 15
Évaluer un adulte atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique	3	3
Exercer son leadership d'expertise... sans une « petite gêne »?	2	1
Favoriser la mobilisation de la personne dans le processus de communication de résultats psychométriques	0	1 h 15
Intervenir auprès de clients présentant des troubles du langage : comprendre pour mieux agir	2	1 h 15
Intervenir auprès d'une clientèle étudiante atteinte d'un TDAH : le rôle du c.o.	11	1 h 15
Intervention concertée soutenant l'insertion socioprofessionnelle de jeunes handicapés : pour développer la participation sociale et professionnelle	0	1 h 16
Interventions universelles en orientation au primaire et au secondaire	2	1 h 18
L'école en réseau, de nouvelles interventions supportées par les technologies numériques et le portfolio des interventions groupales en orientation	1	1 h 20
L'utilisation des inventaires de personnalité en évaluation du potentiel et des compétences : comparaison des différentes approches	6	1
L'utilisation des tests de jugement situationnel en sélection de personnel : Qu'en est-il des méthodes de pointage?	2	1
La quête de sens et les enjeux d'une nouvelle transition des 50 ans et plus, Le modèle de la construction de soi, L'énonciation des récits de vie et modalités discursives (3 visionnements regroupés dans une même présentation)	4	1 h 08
La supervision clinique au service du développement des compétences en counseling d'orientation et de carrière	2	1 h 10
La télépratique dans les organisations	7	48 min
Le choix d'un outil psychométrique : Comment s'y retrouver?	7	2 h 30
Le harcèlement psychologique : de la victimisation à la psychologisation	5	1 h 49
Le maintien au travail : le comprendre, l'évaluer et l'accompagner	5	1 h 25
Le marketing de soi dans la pratique de l'orientation	10	1 h 06
Le testing en ligne	6	43 min

Développement des compétences

Le vaste champ de la télépratique et un portrait de la situation au Québec	2	41 min
L'équation décisionnelle et son usage dans l'entretien d'orientation	6	1 h 16
Les agents de changement comme leaders de demain	4	1 h 20
Les déterminants de l'employabilité des immigrants au Québec	8	1 h 20
Les grandes tendances RH	1	2 h 30
Les grands défis de l'évaluation	23	1
L'état actuel de l'intelligence émotionnelle en milieu de travail : ses applications et les sources de controverse	3	2
Mindfulness – Présence attentive et santé psychologique au travail	3	2
Nécessité d'une pratique réflexive en counseling d'orientation : aspects théoriques, scientifiques et cliniques	7	1 h 30
S'approprier sa vie en donnant sens à l'épreuve : manifestations des dimensions paradoxales de l'existence chez les personnes en réadaptation	10	1 h 11
Sensibilisation à la pratique de l'orientation dans les organisations	1	3
Stratégies d'intervention adaptées au profil de décision de carrière des jeunes au secondaire	5	1 h 22
Total	222	

Nombre d'heures de formation suivies par les membres

Nombre d'heures de formation reconnues pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 pour l'ensemble des membres, par catégorie d'activités, extrait des données dénominalisées du portfolio quantitatif

Type de formation	Heures reconnues	Inscriptions
Formation continue / perfectionnement / formation à distance / formation en ligne	7588	921
Cours structuré en milieu de travail	3093	509
Cours universitaire	3803	58
Formation en salle de l'OCCOQ	1548	250
Colloques, séminaires ou conférences	4562	790
Formation en ligne réalisée sur Espace compétence	2095	218
Total	22689	2746

Auto-apprentissage par la lecture

	Heures reconnues	Inscriptions
Lecture d'un article scientifique en lien avec le domaine d'activité	85	67
Lecture d'un livre scientifique en lien avec le domaine d'activité	664	133
Total	749	200

Conférencier, formateur, chargé de cours

	Heures reconnues	Inscriptions
Conférence dans le cadre d'un congrès, symposium, colloque, séminaire ou autres	132	64
Cours ou formation spécifique dans une institution	412	108
Total	544	172

Bénévole de l'Ordre

	Heures reconnues	Inscriptions
Groupe de travail	56	9
Membre de comité statutaire de l'Ordre	51	7
Total	107	16

Rédaction

	Heures reconnues	Inscriptions
Article en lien avec la profession	252	23
Livre en lien avec la profession	400	4
Total	652	27

Participation à un projet de recherche

	Heures reconnues	Inscriptions
Initiation, élaboration et analyse	619	24
Total	619	24

	Heures reconnues	Inscriptions
Supervision	1544	136
Groupe de codéveloppement professionnel	4297	556
Utilisation de l'approche réflexive	12	3
Autres types d'activités	7373	938

Groupes de travail visant le développement des pratiques

Les groupes de travail permettent d'alimenter l'Ordre sur la situation de thématiques spécifiques et éventuellement de faire des recommandations au CA.

Groupe de travail des c.o. à l'éducation des adultes

Composition

MARC BRISSON, c.o. MIREILLE LEMIEUX, c.o. SYLVAIN MARQUIS, c.o. HÉLÈNE PLOURDE, c.o.,
coordonnatrice au développement
des compétences à l'Ordre

Mandat

Donner un cadre de référence pour la pratique de l'orientation à l'éducation des adultes en élaborant un guide de pratique, conçu spécifiquement pour ce secteur, s'inspirant de celui déjà publié pour l'orientation en formation générale des jeunes. Cette année, le contexte n'a pas permis que le groupe de travail puisse se rencontrer. Une rencontre est prévue en juin 2016 avec de nouveaux membres pour l'amorce des travaux.

Groupe de travail sur la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

Composition

ROGER ARSENAULT, c.o. GENEVIÈVE DUPONT, c.o. MIREILLE BÉLANGER,
étudiante associée HÉLÈNE PLOURDE, c.o.,
coordonnatrice au développement
des compétences à l'Ordre

Mandat

- Recommander et soutenir les actions de type politique, notamment en regard de l'adéquation formation – emploi, mais également dans d'autres instances consultatives ou décisionnelles.
- Identifier les différentes instances où la compétence des c.o. pourrait être mise à profit.
- Analyser la formation initiale en matière de RAC, offerte par les trois universités francophones qui dispensent les programmes permettant un accès automatique à l'Ordre.
- Recenser l'offre de formation continue en matière de RAC.
- Permettre le développement de lieux de communication et d'échange pour les c.o. qui œuvrent dans le large domaine de la RAC (intervenants internes ou externes et reconnaissance formelle et non formelle).
- Mettre en place une formation en RAC pour les membres.
- Mettre en place une formation en RAC pour les membres.

Cette année, le groupe a dû annuler deux rencontres. Des rencontres téléphoniques ont eu lieu. La rencontre d'avril 2016 permettra un ajustement du mandat et des travaux à réaliser.

Groupe de travail sur l'évaluation en orientation

Composition

LUC DUVAL, c.o. YANN LECORFF, c.o. RICHARD LOCAS, c.o.,
ALAIN ST-PIERRE, c.o. chargé d'affaires professionnelles
et réglementaires à l'Ordre

Mandat

Promouvoir la pratique compétente des activités d'évaluation en orientation, incluant les quatre activités réservées aux conseillers d'orientation en vertu du Projet de loi 21.

Le groupe de travail n'a pas tenu de réunion en 2015-2016. Par contre, il a continué à assurer la vigie sur le forum de discussion portant sur l'évaluation

Groupe de travail des conseillers d'orientation organisationnels

Composition

JULIE BOUCHER, c.o. ÉRIC DAMATO, c.o. MARIE-CARDINAL-PICARD, c.o. HÉLÈNE PLOURDE, c.o.,
SYLVAIN BRODEUR, c.o. MATHIEU GUÉNETTE, c.o. SONIA POULIN, c.o. coordonnatrice au
développement des
NICOLAS BUSSIÈRES, c.o. JOSÉE LANDRY, c.o. CATHERINE RIOUX, c.o. compétences à l'Ordre
AUDREY MOREAU, c.o.

Deux autres personnes pourraient s'ajouter au groupe de travail au cours de la prochaine année.

Mandat

Faire le point sur l'état de la pratique, les enjeux et les défis qui s'y rattachent, entre autres ceux liés à l'identité professionnelle et au développement du secteur, et sur les besoins de développement des c.o. organisationnels.

Beaucoup d'efforts ont été déployés pour réaliser un sondage auprès des membres de l'Ordre. De même, de nombreux ateliers seront offerts au Colloque 2016 dans le but de mieux faire connaître les pratiques du secteur tout en contribuant à la formation continue des c.o. du secteur organisationnel.

Rapport financier

Exercice clos le 31 mars 2016



Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

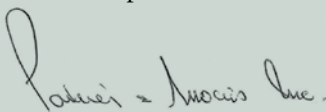
Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec** au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Société de comptables professionnels agréés

Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA
Vaudreuil-Dorion
Le 28 mai 2016

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2016

Produits	2016	2015
Cotisations	1 206 861 \$	1 201 041 \$
Admission	23 795	30 225
Publications	57 325	102 912
Activités de formation (note 4)	78 676	534 174
Communauté virtuelle	26 650	18 350
Intérêts	10 122	10 364
Ristournes	19 230	17 928
Divers	14 997	21 103
	1 437 656	1 936 097
Charges		
Administration (annexe A)	735 858	705 224
Surveillance :		
Inspection professionnelle (annexe B)	152 071	139 100
Bureau du Syndic et discipline (annexe C)	148 696	84 926
Affaires professionnelles (annexe D)	77 543	79 504
Formation (annexe E)	200 220	632 955
Promotion et communication (annexe F)	192 341	180 342
	1 506 729	1 822 051
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(69 073) \$	114 046 \$

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2016

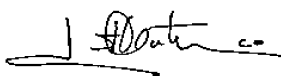
	Fonds de réserve	Fonds des immobilisations	Fonds d'assurance responsabilité	Fonds d'administrations	Total 2016	Total 2015
Solde au début	250 000 \$	80 447 \$	159 555 \$	206 079 \$	696 081 \$	582 035 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	–	–	–	(69 073)	(69 073)	114 046
Ristournes	–	–	19 230	(19 230)	–	–
Affectation d'origine interne	–	–	(25 000)	25 000	–	–
Amortissement des immobilisations	–	(34 443)	–	34 443	–	–
Solde à la fin	250 000 \$	46 004 \$	153 785 \$	177 219 \$	627 008 \$	696 081 \$

État de la situation financière

Exercice clos le 31 mars 2016

Actif	2016	2015
Actif à court terme		
Encaisse	646 995 \$	478 756 \$
Placements temporaires (note 4)	1 105 357	1 150 115
Débiteurs (note 5)	8 049	12 223
Charges payées d'avance	54 842	24 598
	1 815 243	1 665 692
Placements (note 6)	329 460	309 555
Immobilisations (note 7)	46 004	80 447
	2 190 707 \$	2 055 694 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	339 992 \$	288 290 \$
Produits et contributions reportés	1 223 707	1 071 323
	1 563 699	1 359 613
Actif net		
Fonds de réserve	250 000	250 000
Fonds des immobilisations	46 004	80 447
Fonds d'assurance responsabilité	153 785	159 555
Fonds d'administration	177 219	206 079
	627 008	696 081
	2 190 707 \$	2 055 694 \$

Engagements contractuels (note 9)



LAURENT MATTE, c.o.
Président



MARTINE LACHARITÉ, c.o.
Directrice générale et secrétaire

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(69 073) \$	114 046 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	34 443	44 578
Amortissement de l'autre élément d'actif	–	361
	(34 630)	158 985
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	178 016	(222 560)
	143 386	(63 575)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements temporaires	(257)	(25 115)
Acquisition de placements	(19 905)	(19 070)
Acquisition d'immobilisations	–	(43 658)
	(20 162)	(87 843)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	123 224	(151 418)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 528 756	1 680 174
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 651 980 \$	1 528 756 \$
Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	646 995 \$	478 756 \$
Placements temporaires	1 004 985	1 050 000
	1 651 980 \$	1 528 756 \$

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, conséquemment exempté d'impôts.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilité par fonds

Les produits et charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par «La Capitale assurances générales» en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures. De ce fonds, il y a un 50 000 \$ affecté. Cependant, selon l'article 5.2.5 de la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle, l'excédent peut-être décaissé selon les besoins et dispositions énoncés par l'ordre.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	Entre 3 et 5 ans

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances, des effets à recevoir et des subventions à recevoir.

Notes complémentaires

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des comptes fournisseurs, du dû à des administrateurs, de la dette à long terme et des actions rachetables présentées à titre de passifs financiers.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Activités de formation

La variation des produits et des charges liés aux activités de formation est due à la tenue d'un colloque dans les années paires.

4. Placements temporaires

	2016	2015
Fonds de trésorerie	1 004 985 \$	1 050 000 \$
Fonds de réserve	100 372	100 115
	1 105 357 \$	1 150 115 \$

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme, taux de 0,65 % à 1,15 %, rachetables en tout temps ou échéant au cours du prochain exercice.

5. Débiteurs

	2016	2017
Clients	5 760 \$	3 995 \$
Intérêts courus	2 289	6 142
Office des professions du Québec	–	2 086
	8 049 \$	12 223 \$

6.Placements

	2016	2015
Dépôts à terme, taux de 0,90 % et 2,05 %, échéant en juillet 2017 et 2018	150 675 \$	150 000 \$
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de «La Capitale assurances générales Inc.», portant intérêt à un taux variable	178 785	159 555
	329 460 \$	309 555 \$

7.Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2016 Valeur nette	2015 Valeur nette
Mobilier et équipement	102 412 \$	102 412 \$	– \$	4 972 \$
Équipement informatique	194 573	148 569	46 004	75 475
	296 985 \$	250 981 \$	46 004 \$	80 447 \$

8.Créditeurs

	2016	2015
Fournisseurs	40 878 \$	55 101 \$
Charges courues	24 691 \$	– \$
Salaires et vacances	51 587	44 836
Taxes à la consommation	165 698	134 583
Déduction à la source	4 491	–
Office des professions du Québec	52 647	53 770
	339 992 \$	288 290 \$

Au 31 mars 2016, le total des sommes à remettre à l'état compris dans les créditeurs est de 183 364 \$..

9 Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 648 747 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant en septembre 2020. La portion de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation du Québec représente 44% du loyer total.

2017	160 937 \$
2018	155 507
2019	144 706
2020	143 977
2021	43 620
	<u>648 747 \$</u>

Location d'un copieur

L'Ordre s'est engagé dans un contrat de location pour un copieur. Le solde de l'engagement au 31 mars 2016 est de 9 480 \$, payable en 18 versements trimestriels de 1094 \$, échéant en mai 2019.

Location de serveur

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire et support aux usagers. Le solde de l'engagement au 31 mars 2016 est de 19 740 \$, payable en 48 versements mensuels (variant de 1015 \$ en 2014 à 1060 \$ en 2017), échéant en décembre 2017.

Tableau des membres

L'Ordre s'est engagé dans un contrat de gestion du tableau des membres et de support en ligne pour un montant de total de 283 685 \$ à partir d'avril 2015. Le tout payable en 5 versements annuels de 56 737 \$ échéant en mars 2020.

10. Régime de retraite des salariés

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5% des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 25 328 \$ et 7 687 \$ (25 027 \$ et 6 954 \$ en 2015) respectivement.

11. Instruments financiers

Risques financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Annexe A

Exercice clos le 31 mars 2016

Administration	2015	2014
Salaires	298 842 \$	260 538 \$
Charges sociales	42 697	38 003
Déplacements et représentation	8 429	9 407
Perfectionnement	1 101	2 137
Honoraires	57 509	80 981
Loyer et aménagements	100 160	87 271
Assurances	3 098	3 000
Impression	4 010	3 510
Poste de messagerie	1 818	3 780
Télécommunications	6 974	7 003
Entretien et équipement de bureau	28 167	27 088
Fournitures de gestion informatisée	652	4 387
Fournitures de bureau	3 406	3 519
Intérêts frais bancaires et de carte de crédit	39 997	38 506
Divers	5 061	6 546
Honoraires professionnels	16 998	13 381
Frais du comité exécutif et du Conseil d'administration	46 858	49 621
Cotisations à d'autres associations	20 201	21 564
Abonnements et documentation	15 437	404
Amortissement du matériel informatique	29 471	36 024
Amortissement du mobilier et équipement	4 972	8 554
	735 858 \$	705 224 \$

Annexe B

Exercice clos le 31 mars 2016

Inspection professionnelle	2016	2015
Salaires	119 435 \$	59 105 \$
Charges sociales	16 684	11 074
Perfectionnement	187	870
Honoraires	563	58 603
Déplacements et représentation	9 722	8 888
Divers	5 480	560
	152 071 \$	139 100 \$

Annexe C

Exercice clos le 31 mars 2016

Bureau du Syndic et discipline	2016	2015
Salaires	77 416 \$	11 014 \$
Charges sociales	9 685	2 046
Perfectionnement	444	822
Honoraires	6 964	40 237
Déplacements et représentation	12 124	3 011
Divers	562	–
Frais légaux	41 501	27 796
	148 696 \$	84 926 \$

Annexe D

Exercice clos le 31 mars 2016

Affaires professionnelles	2016	2015
Salaires	60 453 \$	56 743 \$
Charges sociales	8 818	8 107
Représentation et déplacements	4 511	7 947
Honoraires	2 271	–
Frais des comités	1 490	6 707
	77 543 \$	79 504 \$

Annexe E

Exercice clos le 31 mars 2016

Formation	2016	2015
Salaires	86 751 \$	77 120 \$
Charges sociales	14 332	13 458
Déplacements	5 956	2 416
Colloque	3 497	480 572
Honoraires	36 649	20 602
Intérêts et frais bancaires	–	511
Location et divers	3 762	558
Plateforme Espace compétence	49 273	37 718
	200 220 \$	632 955 \$

Annexe F

Exercice clos le 31 mars 2016

Promotion et communication	2015	2014
Salaires	83 588 \$	81 261 \$
Charges sociales	14 420	13 661
Déplacements et représentation	14 290	14 140
Réunion	572	83
Promotion et publicité	31 349	27 507
Divers	7 262	9 698
Publications	12 597	12 604
Communauté virtuelle	23 561	18 348
Autres publications	4 702	3 040
	192 341 \$	180 342 \$



OCCOQ

1600, boulevard Henri-Bourassa Ouest,
bureau 520, Montréal (Québec) H3M 3E2
téléphone : 514 737-4717 • 1 800 363-2643
ordre@orientation.qc.ca • www.orientation.qc.ca

